



INDUSTRIAS
AGAPITO

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES



LE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS DU PRÉSENT DOCUMENT ENTRAÎNERA LA PERTE DE TOUT DROIT AUX GARANTIES

Tous les produits vendus par INDUSTRIAS AGAPITO sont couverts par une garantie légale de 2 ans pour les consommateurs finaux, et de 1 an pour les autres clients.

- Les instructions suivantes d'installation, d'inspection et de maintenance s'appliquent à TOUS les équipements fournis par INDUSTRIAS AGAPITO et doivent être suivies conjointement avec les instructions spécifiques de chaque équipement, disponibles via les codes QR et/ou les liens inclus dans notre documentation. L'installation, l'inspection et la maintenance des aires de jeux doivent être réalisées conformément à la norme EN 1176-7.
- La maintenance, l'inspection et la conservation des équipements relèvent de la responsabilité du propriétaire et de l'exploitant de l'installation.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES D'INSTALLATION

- L'installation de tout équipement doit être réalisée en toute sécurité.
- Empêcher l'accès du public à la zone d'installation tant que celle-ci n'est pas complètement terminée.
- L'installation de l'équipement n'est pas considérée comme terminée tant que la surface amortissante des impacts correspondante n'a pas été mise en place. (Uniquement pour les aires de jeux pour enfants).

MATÉRIAU	DESCRIPTION	ÉPAISSEUR MINIMUM	HAUTEUR DE CHUTE MAXIMUM
Pelouse /terreau			≤ 1000 mm
Écorce	Granulométrie De 20 à 80 mm	200 mm	≤ 2000 mm
		300 mm	≤ 3000 mm
Copeaux de bois	Granulométrie De 5 à 30 mm	200 mm	≤ 2000 mm
		300 mm	≤ 3000 mm
Sable ou Gravier	Granulométrie De 0,25 à 8 mm	200 mm	≤ 2000 mm
		300 mm	≤ 3000 mm
Autres matériaux	Selon essai d'HIC (cf. norme EN 1177)		Hauteur de chute critique conformément aux essais

*Pour les matériaux non cohésifs, il faut ajouter 100 mm supplémentaires afin de compenser le déplacement.

- Une fois l'installation achevée, retirer tout outillage utilisé, les emballages, etc.
- L'installation des panneaux d'utilisation et de mise en garde correspondants est obligatoire. Industrias Agapito ne sera en aucun cas responsable des conséquences d'un mauvais usage des équipements fournis.
- **ÉVITER L'UTILISATION DE SYSTÈMES D'ARROSAGE PAR ASPERSION SUR LES ÉQUIPEMENTS.**

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE CONTRÔLE

CONTRÔLE	FRÉQUENCE	POINTS À CONTRÔLER
Visuel de routine	En général hebdomadaire, en fonction du niveau de vandalisme du lieu ou quotidienne si nécessaire.	Dégradations dues au vandalisme, propreté, intégrité structurelle, fondations apparentes, éléments manquants, surface amortissante des impacts.
Fonctionnel	Tous les 3 mois	Tout ce qui précède, plus : fonctionnement et stabilité des équipements, usures éventuelles, état des ancrages. Usure des chaînes, manilles, cordes et de tout élément soumis au frottement et au mouvement.
Principal annuel	1 an	Tout ce qui précède, plus : sécurité de l'équipement, état de pourriture ou de corrosion des pièces en bois et métalliques, surfaces, état des réparations, ancrages.

- Les fréquences indiquées sont minimales et devront être augmentées selon l'intensité d'utilisation et les conditions de l'emplacement : écoles et zones côtières par exemple.
- Le propriétaire ou l'agent de maintenance devra établir une procédure à suivre. Il est recommandé d'établir une liste des points à contrôler et de remplir des fiches avec l'historique des contrôles et de la maintenance de chaque équipement pour y consigner les incidences, les réparations, etc.
- En cas de détection d'un équipement détérioré qui met en péril la sécurité des usagers, il faudra immédiatement le réparer, en empêchant l'utilisation de l'équipement jusqu'à réparation ou en le retirant le cas échéant.
- En cas d'accident, il est recommandé d'établir une fiche qui indiquera par exemple : la date et l'heure de l'accident, l'âge, le sexe et les vêtements que portait la victime ; l'équipement concerné ; la description de l'accident ; les blessures ; l'intervention ; etc.

NOTE. LE DÉTENTEUR FINAL DES DÉCHETS DE CONDITIONNEMENT OU D'EMBALLAGE (ENVOYÉS AVEC LES PRODUITS) EST RESPONSABLE DE LEUR REMISE POUR UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE APPROPRIÉE. R.D. 782/1998, ARTICLE 18.1.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE MAINTENANCE

OPÉRATION	OUTILLAGE NÉCESSAIRE	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	FRÉQUENCE
Resserrage des vis. ⁽¹⁾	Clés correspondantes, à tube et plates en général.	---	3 mois ⁽¹⁾
Réglage des filets. ⁽²⁾ (applicable aux jeux pour enfants à filet)	Clés correspondantes en général à tube et plates.	---	6 mois
Protection du bois. Appliquer une couche de protection sur les pièces en bois massif excepté sur les parties en contre-plaqué.	Pinceaux, chiffons de nettoyage.	Traitement du bois de type lasure ou autre.	1 an
Protection des parties métalliques. Nettoyer les parties exposées à la rouille puis appliquer une couche d'émail synthétique.	Pinceaux, chiffons de nettoyage.	Émail synthétique de la couleur correspondante. Solvant.	1 an
Entretien des surfaces en bois. Éliminer tous les défauts du bois pouvant blesser l'utilisateur, en le ponçant et appliquer une couche de protection.	Marteau. Ciseau. Papier ponce. Chiffons de nettoyage.	Traitement du bois de type lasure.	6 mois.
Entretien des surfaces d'amortissement des impacts. Nettoyage général. En cas de surfaces non compactes, remblayer jusqu'au niveau marqué au pied des équipements.	Pelle, râtelier, seaux.	Matériau amortissant non compact correspondant.	Hebdomadaire, en fonction du contrôle visuel de routine.

(1) En fonction du climat de la zone il est possible que, durant le premier mois qui suit l'installation, l'humidité des pièces en bois provoque leur réajustement, rendant nécessaire un premier resserrage des vis plus tôt que prévu.

(2) Le réglage des filets consiste à retirer les bouchons qui se trouvent à chaque extrémité de la corde, resserrer les écrous pour tendre le filet puis remettre les bouchons.

- Les fréquences décrites sont minimums et peuvent être augmentées en fonction des caractéristiques du lieu d'emplacement des équipements. **DANS LES ZONES CÔTIÈRES ET LES ENVIRONNEMENTS AGRESSIFS, LA MAINTENANCE DES PARTIES MÉTALLIQUES DEVRA ÊTRE RENFORCÉE AFIN DE PRÉVENIR L'OXYDATION.** Il faudra effectuer une des opérations précédentes si le contrôle de l'équipement révèle une incidence.
- Les parties en bois peuvent présenter des fentes (petites fissures) dues au gonflement et au retrait provoqués par les variations d'humidité ambiante. Le bois utilisé, malgré sa qualité, est un matériau « vivant et naturel » et des fentes peuvent apparaître sur certains éléments. Ces dernières sont normales et n'altèrent pas la résistance de la pièce. INDUSTRIAS AGAPITO ne garantit pas l'absence de fentes au fil du temps et ces dernières ne pourront pas faire l'objet de réclamation. Le client devra veiller à ce qu'elles n'entraînent aucun risque pour l'utilisateur et agir en conséquence. Quant au bois de pin, il n'existe aucune garantie quant à l'absence de suintement de résine. Le bois traité en autoclave peut présenter des variations d'aspect et de couleur selon la pénétration du traitement.
- Les pièces de plastique recyclé peuvent présenter de légères variations de ton dues à la nature de la matière première recyclée.
- Le contact de l'utilisateur et de ses vêtements avec des éléments en plastique, notamment des toboggans, peuvent générer des charges électrostatiques chez l'utilisateur, en raison de l'effet triboélectrique. C'est complètement normal, inoffensif et inévitable. C'est un effet de physique élémentaire qui se produit dans de multiples situations de la vie quotidienne et dépend des conditions atmosphériques, de la physiologie de l'utilisateur, des vêtements et du type de sol, entre autres facteurs. Ces charges électrostatiques ne peuvent ni constituer un motif de réclamation ni être considérées comme un défaut du produit.
- Concernant le sol EPDM R4420 (caoutchouc continu), voir le document FT-R4420, en particulier tout ce qui concerne les joints de dilatation pouvant apparaître ainsi que les variations partielles de teinte au sein d'une même surface et d'une même couleur, dues à la sensibilité du processus de polymérisation de la résine à la lumière solaire et à l'humidité ambiante. Ne pas autoriser l'accès de véhicules tels que des nettoyeuses, balayeuses, etc., sur les zones en sol EPDM R4420.
- Les panneaux de polyéthylène peuvent subir une légère flexion avec les variations de la température. L'usage de la pièce (fraisage, évidement, rainures, etc.) peut également influencer sa planéité. Cette déformation n'est pas un défaut du matériau et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation. Le polyéthylène est un matériau beaucoup plus flexible que les panneaux dérivés du bois (contreplaqué, HPL, etc.) mais infiniment supérieur en termes de résistance et de durabilité en extérieur, d'hygiène, d'entretien, etc. Dans certains cas, son état après plusieurs années aux intempéries est pratiquement le même et ne se détériore pas, même sans entretien ; contrairement aux panneaux à base de bois, dont la durée de vie utile à l'extérieur est estimée entre 6 et 8 ans s'ils sont bien entretenus.
- Les produits galvanisés emballés dans du plastique peuvent présenter une oxydation blanche due à l'humidité sans ventilation et/ou à la condensation. Évitez de conserver ces éléments emballés dans des environnements humides ou à l'extérieur, ou à l'intérieur pendant une longue période. Les taches blanchâtres dues à ce phénomène ne peuvent faire l'objet d'une réclamation. Elles peuvent être partiellement éliminées à l'aide d'un chiffon, d'eau et de savon ou de vinaigre, ou d'un produit de nettoyage spécifique. Avec le temps, ces taches s'estompent naturellement.
- Les composants soumis à des mouvements et/ou à des frottements avec d'autres parties peuvent s'user jusqu'à la rupture: cordes, chaînes, manilles, bagues, axes... En cas d'usure, remplacer par un élément neuf.